

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission du développement régional*

**2007/2187(INI)**

26.10.2007

## **PROJET D'AVIS**

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur l'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives  
(2007/2187(INI))

Rapporteur pour avis: Miroslav Mikolášik

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne le rôle clé des régions, qui contribuent à développer et à construire l'EER ainsi qu'à lutter contre la fragmentation de la recherche publique européenne;
2. demande instamment aux États membres et aux régions de définir des stratégies pour le développement des ressources physiques et humaines dans les secteurs de la recherche et de l'innovation, notamment l'amélioration et la mise à disposition d'infrastructures de recherche, une mobilité accrue des chercheurs, des initiatives locales visant à attirer ces derniers, la suppression des barrières juridiques, administratives et linguistiques, les échanges de personnel et un accès garanti pour tous, en particulier pour les femmes et les jeunes chercheurs; insiste également pour que les États membres améliorent les conditions de travail des chercheurs, en introduisant des mesures permettant de concilier travail et vie de famille;
3. invite la Commission et les États membres à encourager le développement de centres régionaux de recherche académique et scientifique, ainsi que de pôles de recherche et de centres d'excellence régionaux, tout en favorisant une coopération paneuropéenne plus étroite entre ces organismes; invite les États membres et les régions à améliorer l'échange des connaissances entre ces différents centres, en particulier grâce à la mobilité des chercheurs, et à développer des réseaux et des communautés de recherche virtuels;
4. prie instamment les États membres de garantir un financement optimal des activités de recherche, nationales et régionales, définies dans les programmes opérationnels, et d'assurer un échange efficace des bonnes pratiques et la coopération entre les régions; insiste, en outre, sur la nécessité de coordonner, aux niveaux national et régional, les financements prévus par les programmes-cadres de recherche et par les Fonds structurels, tout en tenant compte des priorités spécifiques des réseaux régionaux auxquels ces fonds sont destinés;
5. souligne qu'une coopération ciblée dans le domaine de la R&D pourrait offrir des possibilités à la R&D européenne sur la scène internationale; insiste donc pour que les systèmes nationaux et régionaux de recherche soient connectés à des réseaux en Europe et au delà, tout en restant fidèle à l'objectif de l'EER de garantir la cohérence des programmes de recherche nationaux et régionaux et des priorités d'intérêt européen; est convaincu que la coopération transfrontalière devrait être développée comme un moyen d'atteindre une masse critique et de se préparer à l'internationalisation.